

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du **22 FEV. 2023**

portant création et composition de la formation spécialisée du comité social d'administration ministériel

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 portant création et composition du comité social d'administration ministériel ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2022 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants des personnels au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration ministériel à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique de comité social d'administration ministériel du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est créé auprès du ministre chargé de l'agriculture une formation spécialisée du comité social d'administration ministériel ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 20 novembre 2020 susvisé pour connaître de toutes les questions intéressant l'ensemble des services et établissements mentionnés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 juin 2022 susvisé relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Article 2

La formation spécialisée est présidée par le président du comité social administration ministériel ou son représentant.

Les représentants du personnel sont désignés comme suit (par ordre protocolaire) :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD	1. Mme Clémentine MATTEI, professeure de lycée professionnel agricole, LEGTA Antibes	1. M. Olivier GAUTIE, professeur certifié de l'enseignement agricole, LEGTA Toulouse
	2. M. Olivier SANTOUL, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, FranceAgrimer	2. M. Philippe BERANGER, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations de l'Ille et Vilaine
	3. M. Thierry JACOB, professeur certifié de l'enseignement agricole, LPA de Nantes Grand Blottereau	3. Mme Joëlle LEBRETHON – MARY, technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations des Côtes d'Armor

	4. Mme Stéphanie DUBAIS, professeur certifié de l'enseignement agricole, ASD – Clermont	4. M. Sylvain ANSOUX, professeur de lycée professionnel agricole, LEGTA La Côte Saint André
	5. M. Antonio DOS SANTOS, professeur certifié de l'enseignement agricole, LEGTPA Brie Comte Robert	5. Mme Anne LE QUERE, professeur certifié de l'enseignement agricole, LEGTA « Le Robillard »
	6. Mme Cécilia AGIER, technicienne de formation et de recherche, S. du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Bar	6. Mme Angélique ALLES, technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations du Morbihan
FO Agriculture	7. M. Jean-Christophe LEROY, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture	7. Mme Catherine HOBENICHE, secrétaire administrative relevant du ministre chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations du Puy de Dôme
	8. Mme. Christine HEUZE, ingénieure de recherche du ministère chargé de l'agriculture, Institut Agro Agrocampus Ouest/Campus de Rennes	8. Mme Soizic BLOT, technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations de l'Ille et Vilaine
	9. M. Stéphane TOUZET, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher.	9. M. Jean-Pierre NAULIN, professeur de lycée professionnel agricole, LPA Ste Pezenne à Niort
UNSA Fonction Publique	10. Mme Martine HARNICHARD, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Meuse	10. M. Erwann COPPERE, technicien de formation et de recherche, Site de Chervé du LEGTPA Roanne Chervé
	11. Mme Gwendoline PROSPER, technicienne de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture, Site de Chervé du LEGTPA Roanne Chervé	11. Mme Emilie CERISIER, technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Pays de la Loire
	12. M. Manuel DEVEAUD, technicien de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture, EPLEFPA Georges Desclaudes – Saintes	12. M. Jérôme CHAUR, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, secrétariat général du Ministère chargé de l'agriculture.
CFDT	13. M. Jean-François Le CLANCHE, ingénieur d'études du ministère chargé de l'agriculture, IAO – Rennes	13. Mme Pascale TINACCI, ingénieure d'étude du ministère chargé de l'agriculture, Vet-Agro Sup Marcy l'Etoile
	14. Mme Laure REVEL, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, direction départementale des territoires de Saône-et-Loire	14. Mme Stéphanie CLARENC, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, direction générale de la performance économique et environnementale
Alliance du Trèfle	Mme Frédérique LUCAS, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Nouvelle-Aquitaine	M. Olivier LAPÔTRE, inspecteur de santé publique vétérinaire, conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

Article 3

Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est mis fin, à cette même date, au mandat des représentants des personnels désignés par l'arrêté du 28 mai 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel, abrogé à cette même date.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le **22 FEV. 2023**

Pour le ministre et par délégation :

Le Secrétaire Général par intérim


Philippe MERILLON